



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06.10.2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 6 OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18 – Votes pour : 18 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - B. MONTAGNE - A. RASKIN - **Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents : J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à S. ALLEG), C. MENARD (pouvoir à N. PIGAGLIO), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), R. MARTEL TRIGANCE, M. MARTEAU, J. RAYNAUD

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025
- Monsieur le Maire communique, pour information, les décisions municipales n° 2025.020 à 2025.028 dont une synthèse a préalablement été transmise aux membres du conseil municipal.

Décision modificative n° 2 – Budget communal M57 - 2025

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Arnaud RASKIN, Adjoint en charge des finances, qui explique que des écritures comptables sont nécessaires afin de maintenir le budget et qu'il y a donc lieu de faire une décision modificative n°2.

Vote : adopté à l'unanimité

Ecole de musique – Tarifs et règlement intérieur

Monsieur le Maire présente la délibération relative à l'école de musique et propose l'augmentation du forfait administratif mensuel du directeur de l'école de musique passant ainsi de 22h à 24h mensuelles sur 12 mois. Il précise, par ailleurs, que les enseignants sont des vacataires rémunérés à l'heure.

Vote : adopté à l'unanimité

Dispositif « Mise en fourrière de véhicules » – Convention avec la SARL MODERN'GARAGE

Monsieur le Maire explique la nécessité de conventionner avec la SARL MODERN'GARAGE afin de faire face aux difficultés rencontrées par le stationnement abusif et ainsi libérer les places de stationnement sur les parkings.

Vote : adopté à l'unanimité



SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) Résiliation de l'ensemble des accords-cadres avec la société GFD LERDA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var s'est tenue le 21 octobre 2024. Considérant les difficultés d'exécution rencontrées par le titulaire de l'accord-cadre, selon l'article 40.1 du CCAG, l'entreprise GFD LERDA a demandé la résiliation de l'ensemble des accords-cadres qui lui avaient été attribués.

Arrivée de monsieur Jean-Marie BAGNIS, conseiller municipal.

Vote : adopté à l'unanimité

Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 ET PLAN D' ACTIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à la SPL « Ingénierie Départementale 83 » afin de pouvoir disposer de conseils d'experts.

Vote : adopté à l'unanimité

Convention avec la CCPF relative à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour la réalisation de travaux

Monsieur le Maire donne la parole à madame Sylvie ALLEG, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'environnement, qui rappelle que la compétence « eau et assainissement » a été transférée à la CCPF au 1^{er} janvier 2020. Cependant, les poteaux d'incendie appartiennent à la commune qui conserve la responsabilité de la maintenance, de l'accessibilité et du contrôle périodique.

Vote : adopté à l'unanimité

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux

Monsieur le Maire explique que le siège social de l'association « Les artistes de Tournettes », récemment créée se situe à la mairie. Il souhaite leur permettre de mettre le pied à l'étrier en mettant à leur disposition à titre gracieux les locaux de l'ancienne médiathèque jusqu'au 31 décembre 2025. L'association pourra ainsi, d'ici la fin de l'année 2025, organiser 3 événements.

Vote : adopté à l'unanimité

Assistance retraite – Convention avec le CDG83

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG83) propose une mission d'accompagnement d'assistance retraite, après signature d'une convention, aux collectivités qui le souhaitent.

Vote : adopté à l'unanimité

Désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) Convention avec le CDG 83 pour 2026-2028

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG83) met à disposition, par le biais d'une convention, un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité. Il précise



que le CDG est venu à raison d'une fois par an, en 3 ans. Il a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Vote : adopté à l'unanimité

Colis de Noël et bons d'achat 2025

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, un colis de Noël et un bon d'achat aux agents territoriaux, contractuels et bénévoles, selon les conditions définies dans la délibération et précise que les bons d'achat ont été augmentés de 5 €.

Vote : adopté à l'unanimité

Convention de recours au bénévolat pour la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, pour les besoins de la médiathèque, la commune a recours à des bénévoles afin d'assurer son bon fonctionnement. Il est nécessaire qu'une convention de bénévolat soit conclue entre l'autorité territoriale et le bénévole.

Vote : adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle qu'un notaire de Bargemon nous avait fait part du legs Marcelin Chaix de 2,5 millions d'euros, sous réserve expresse de la création d'un accueil de jour pour séniors, afin de resocialiser, éviter l'isolement et soulager les aidants.

Après consultation de divers partenaires, le Conseil Départemental 83, Nicolas MARTEL, Conseiller départemental, maire de Saint-Paul-en-Forêt, Françoise DUMONT, sénatrice, le projet à la maison des associations a été abandonné, considérant que le lieu était en zone à risques dans le PER (Plan d'exposition aux risques)

Le projet a donc été déplacé vers l'ancienne école des Romarins, à l'entrée du village. Le bâtiment existant sera rénové de manière à accueillir l'association Oustaou Tourrettan et les séniors en accueil de jour. Ces lieux seront partagés avec l'école de musique ce qui en fera un lieu intergénérationnel.

Deux cabinets d'architecte ont été sollicités.

Emmanuelle BISQUE-LAVORGNA attire l'attention sur le fait que le travail d'architecte voit le côté esthétique par rapport à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Monsieur le Maire précise qu'il y aura des réunions et l'agence régionale de santé suivra le dossier.

Ce projet permettra en outre de rafraichir les lieux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE